

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

Note d'information / Brèves 8

Les brèves du RECA n°8

27 Décembre 2012 / Sélection équipe technique RECA

Le secteur privé de distribution de semences ne propose pas de Violet de Galmi



Les producteurs de la rive droite du fleuve Niger (département de Kollo principalement) achètent une partie de leurs semences chez les fournisseurs installés à Harobanda, notamment dans le marché. Mais s'ils veulent acheter des semences d'oignon ils ne pourront pas s'approvisionner en Violet de Galmi car il n'y en a pas.

En cette fin d'année 2012, on peut trouver des boîtes de semences de deux variétés (100 ou 500 grammes) : la variété Belami et la variété Alizé, toutes deux produites par la société Technisem.

Selon le catalogue de la société qui produit ces variétés, Belami est un oignon rouge de grosse taille, en forme de globe, de couleur violet brun, avec un cycle de 105/110 jours entre le repiquage et la récolte et une bonne aptitude à une longue conservation. Alizé est un oignon rouge foncé, de taille moyenne, de forme aplatie, de cycle 110/115 jours et peut aussi se conserver sur une longue période. La boîte de 100 grammes est vendue 5.500 F.CFA soit 55.000 F.CFA le kg et la boîte de 500 grammes à 25.000 F.CFA soit 50.000 F.CFA le kg.

Et notre Violet de Galmi ? Et bien il n'est pas distribué par ces commerçants professionnels d'intrants agricoles car il n'est pas proposé dans des emballages appropriés, ni en sachet, ni en boîte. Il semble que les organisations qui produisent des semences certifiées de Violet de Galmi les vendent principalement en gros dans les appels d'offres des institutions et ne se sont pas encore intéressées à la distribution classique. On espère se tromper, aux professionnels des semences de nous le faire savoir...

Les Pays Bas (Hollande) exportent des oignons vers l'Afrique



En cette fin d'année, les Pays Bas exportent des oignons principalement vers les pays d'Afrique. Selon les informations obtenues auprès des organisations professionnelles agricoles européennes, les fortes exportations actuelles peuvent s'expliquer par l'augmentation des tarifs de fret attendue pour 2013. C'est une bonne nouvelle pour les oignons nigériens. Au cours de la seule semaine du 12 novembre, 5.866 tonnes sont parties en direction de la Côte d'Ivoire (soit l'équivalent de 195 camions de 30 tonnes) et 1.972 tonnes vers le Sénégal. Les prix des oignons jaunes en Hollande tournent autour des 15

Euros/100 kg, hors conditionnement, soit 100 F.CFA le kg.

Cette semaine, selon notre correspondant à Abidjan, l'oignon du Niger se vendait à 800 F.CFA le kg au détail sur un marché d'Abidjan. On trouvait également un oignon rouge d'aspect « plastic », peut être d'origine chinoise, au même prix et des oignons jaunes de Hollande à 500 F.CFA le kg.

Des comités de gestion des intrants et matériels agricoles de la CAIMA



Par arrêté n°179/MAG/CAIMA du 19 octobre 2012, le Ministère de l'Agriculture a défini les attributions des Comités régionaux, départementaux et communaux de gestion des intrants et matériels agricoles de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricoles (CAIMA).

Ainsi, il est créé au niveau de toutes les régions, départements et communes du Niger, **un comité de gestion**. Ces comités sont investis de plusieurs attributions

dont l'évaluation des besoins en intrants et matériels agricoles, leur répartition dans les zones de production, la supervision de la vente.

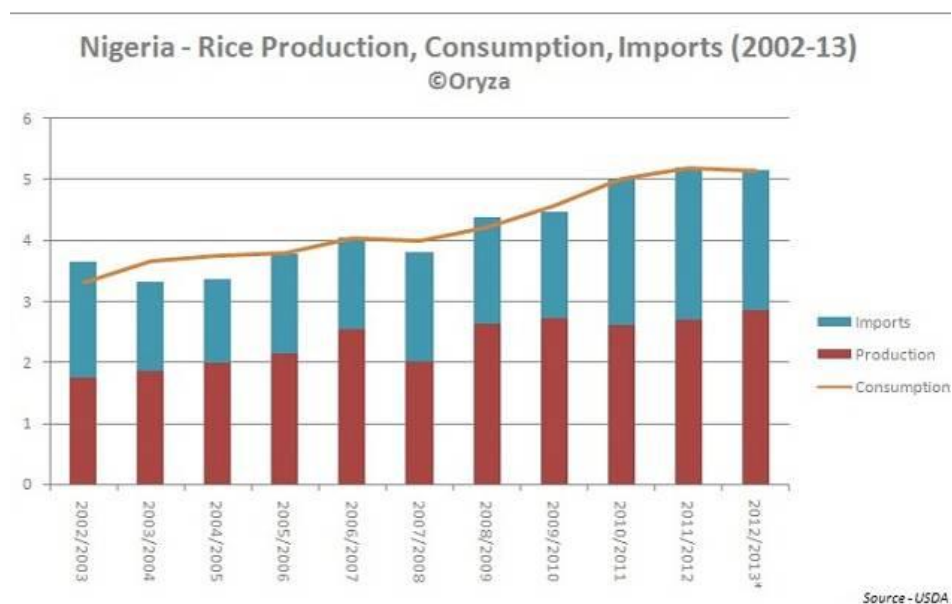
Les comités régionaux comprennent 8 membres sous la présidence du Secrétaire général adjoint du Gouvernorat, dont 2 représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Les comités départementaux comprennent aussi 8 membres sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture, dont 2 représentants des organisations paysannes.

Les comités communaux comprennent 6 membres sous la présidence du Secrétaire général de la Commune, dont 2 représentants des organisations paysannes.

Le Nigeria est devenu le plus grand importateur de riz du monde

Le Nigeria produit environ 2,7 millions de tonnes de riz et importe environ 2,5 millions de tonnes pour satisfaire sa demande intérieure de plus de 5 millions de tonnes de riz par an. Selon le Ministre nigérian de l'Agriculture, le Nigeria est devenu le plus grand importateur de riz au monde.



Avec la tendance actuelle, le Nigeria pourrait importer 36 millions de tonnes en 2050.

Pour inverser la tendance, le gouvernement du Nigeria compte interdire les importations de riz en 2015, dès que la production locale sera suffisante.

Pour la campagne de contre saison 2012 / 2013 le gouvernement fédéral et neuf Etats (Bauchi, Gombe, Kano, Katsina, Kogi, Sokoto, Zamfara, Jigawa and Kebbi) ont prévu de planter

230.000 hectares et produire 450.000 tonnes de riz paddy. Il est prévu des incitations pour les producteurs de riz : semences de riz améliorées fournies gratuitement, une subvention de 50 % sur le coût de deux sacs d'engrais, un prix minimum garanti par tonne de riz paddy et la fourniture de services de vulgarisation.

Source : <http://oryza.com>

La CEDEAO a (presque) adopté son TEC

Le 19 janvier 2005, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté une politique agricole sous-régionale, l'ECOWAP. Celle-ci doit « permettre d'assurer la sécurité alimentaire et un revenu décent à ses actifs » en se basant sur les capacités des exploitations agricoles familiales et la promotion des entreprises agricoles. Parmi les mesures d'accompagnement de l'ECOWAP, le **Tarif extérieur commun (TEC)** est particulièrement important car il détermine les degrés de protection et/ou d'ouverture des filières.

Le comité conjoint CEDEAO - UEMOA de gestion du Tarif extérieur commun de la Cedeao est arrivé le 12 décembre dernier à une proposition de TEC qui sera remise aux instances statutaires pour validation et adoption. Cette dernière étape est prévue pour le premier trimestre de 2013.

Sous l'impulsion des organisations professionnelles agricoles telles que le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la CEDEAO avait formellement adopté la création d'une 5ème bande tarifaire du TEC à 35% lors du sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO en juin 2009. Cette ligne a été demandée pour pouvoir protéger certaines filières comme le riz ou le lait afin d'encourager les productions locales.

Il semble que le TEC, qui vient d'être adopté, ne répond pas, sur ces points précis, aux attentes des organisations professionnelles agricoles puisque le riz et le lait en poudre seraient respectivement classés dans les bandes tarifaires de 10% et 5%. Il faut rappeler que ces taux sont largement inférieurs à ceux de certaines régions comme l'Afrique de l'Est qui taxe le lait à plus de 60% et l'Union- européenne où les produits alimentaires de base (céréales, produits laitiers, viande et sucre) sont taxés à plus de 50%.

Pour le moment cette adoption brille par le peu d'informations disponibles, affaire à suivre...

Sources : *ROPPA, Inter-Réseaux*

Maraîchage : un peu de vocabulaire

Les **plantes potagères** sont des plantes, généralement herbacées, utilisées dans l'alimentation humaine, qui servaient à faire le potage (ou soupe). À l'origine, la soupe était constituée d'une tranche de pain posée dans une assiette sur laquelle on verse un bouillon de légumes. C'était la base des repas notamment des paysans en France. Les plantes étaient cuites dans un pot (marmite) d'où le nom de potage et de plantes potagères, celles qui servent à faire le potage.

Les plantes potagères incluent les **légumes**, certaines plantes à fruits (melons, pastèques), les fines herbes et les plantes condimentaires. Selon le dictionnaire, un légume est la partie comestible d'une plante potagère (la racine pour la carotte, les feuilles pour la laitue, le fruit pour la tomate).

Le potager est l'endroit où sont cultivées les plantes potagères. Avec le développement des villes, la culture des plantes potagères s'est d'abord développée dans la proche périphérie des villes pour approvisionner les marchés en légumes frais, souvent dans des zones humides - les marais - d'où le nom de maraîchage qui a été donné à ces cultures. **Aujourd'hui, le maraîchage est devenu la culture des plantes potagères de manière professionnelle.**

Les cornes des vaches Kouris

Le bovin Kouri est un animal sans bosse, donc un taurin, élevé sur les îles et le littoral du lac Tchad, aux confins de quatre pays, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Il s'agit d'un animal de grande taille, haut sur patte et dont le poids va de 400 à 500 kg chez les femelles et de 500 à 700 kg chez les mâles. La majorité est de couleur blanche, mais certains animaux peuvent être tachetés de rouge. Il se distingue surtout par ses cornes spectaculaires.



Photos prises à la ferme de Sayam, région de Diffa

En effet, les cornes sont de grandes dimensions et peuvent prendre des formes diverses, notamment bulbeuse (photos du haut) ou en lyre haute (photos du bas).

Dans son récit de voyage, l'explorateur H. Barth décrit ainsi les bovins Kouris (1851) : « *de taille et force immense aux cornes proportionnées, très épaisses, courbées vers l'intérieur. Ils sont presque tous de couleur blanche* ». Cette description des cornes correspond bien à la dernière photo (en bas à droite).

Au cours des dernières décennies, le métissage assez fréquent du Kouri avec des zébus à la périphérie du lac a fait craindre l'extinction de cette race. Toutefois, les pratiques des éleveurs de la zone insulaire du lac Tchad, ainsi sans doute que les difficultés d'accès à cette zone, ont permis de préserver jusqu'ici une population d'animaux généralement considérés comme purs et dont les effectifs, estimés (sans qu'ils aient jamais été connus avec certitude) à environ 30 à 50.000, seraient en diminution. Au Niger, le Centre de Multiplication du Bétail de Sayam a pour mission la conservation de cette race.

Sources : Centre de multiplication du bétail de Sayam, Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone (FAO, 2005).